

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

83/760 du 8/10/1983
DECRET N° /MTPS.DGTFP/DFP/SP
portant reclassement et nomination de Monsieur
MOUKO Abraham, Infirmier Diplômé d'Etat des
Cadres de la Catégorie B, Hiérarchie I des Ser-
vices Sociaux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

AVIS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 25-80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 65-44 du 12 Février 1965 abrogeant et remplaçant
le décret n° 63-376 du 22 Novembre 1963 fixant le statut de la Caté-
gorie A, des Services de Santé ;
Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3 Février
1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 Février 1967 règlementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements notamment en son article 2er S2
Vu le décret n° 74-170 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 79-154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80-630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 80-644 du 28 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81-016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80-
644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
Vu le décret n° 81-017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérêts
des Membres du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 6462/MJT/DGTFP/DFP du 17 Décembre 1973 autorisant
certains fonctionnaires de la Santé à suivre un stage à l'INSSSA (Uni-
versité Marien NGouabi) ;
Vu l'arrêté n° 0023/MSAS/DSSP/DSAF/SP. du 13 Janvier 1983 portant
promotion au titre de l'année 1981 des fonctionnaires des cadres de la
catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) ;
Vu la demande en date du 20 Janvier 1983 formulée par l'intéressé
Vu la lettre n° 0774 /DSSP/DSAF/SP du 23 Mars 1983 du
Directeur des Services Administratifs et Financiers, transmettant le
dossier de l'intéressé.

D.G.B.

D.C.F.

DECRETE

11/10/83

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret 65/44 du 12/2/65 susvisé, Monsieur MOUKO Abraham, Infirmier Diplômé d'Etat de 4ème échelon, Indice 760, des Cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique), titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine, obtenu le 2 Décembre 1982 à l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassé dans les cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé MEDECIN de 4ème échelon, Indice 1110, ACC = Néant.

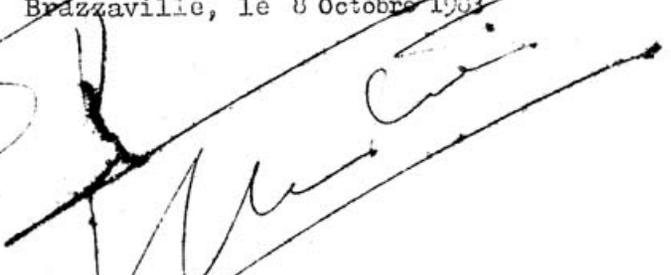
ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

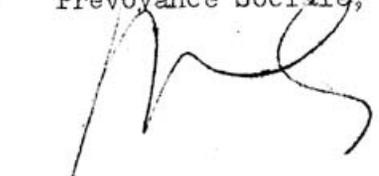
Brazzaville, le 8 Octobre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,


Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-
Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,


Colonel Louis Sylvain GOMA.-
Le Ministre des Finances,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

DGTFP/DFP	3
DGB	3
DCF	1
MSAS	3
DGSP	3
DOSSIER	3
INTERESSE	1
IGCE/BC	2
JORPC	1

